

MAIRIE DE LORAY

1 rue de la Mairie

25390 LORAY

Tél : 03 81 43 20 66

Email : mairie@loray.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUIN 2021

A 21H45

Sous la présidence de M. Claude ROUSSEL, Maire

Etaient présents : Mmes Bénédicte BENELHOCINE, Marcelline VIPREY, Claudette FAIVRE et MM. Francis HENRIOT, Frédéric KUZNIAK, Richard MYOTTE, Mathieu MOREL, Mathieu ROBICHON, Damien GAILLARD, Florian FORTERRE, Flavien PERROT-MINNOT.

Absents Excusés : M. Jean-Claude BARBIER.

Secrétaire de séance : M. Richard MYOTTE

Ordre du jour :

RESEAU ASSAINISSEMENT :

La 1^{ère} tranche de travaux est terminée. Les prochains travaux commenceront rue de la ruine.

RPI :

Claude ROUSSEL présente sa démission de délégué du RPI, sa lettre de démission sera envoyée à M. Le Sous-Préfet de Pontarlier.

Faisant suite à cette démission et à celle de M. Thierry GUYOT-JEANNIN à la présidence du RPI Flangebouche- Loray – Plaimbois-Vennes, le Conseil Municipal désigne M. Frédéric KUZNIAK et Mme Angélique DUBOZ à la commission école.

ECOLE :

Le projet de la restructuration de l'école a bien avancé.

En présence de M. FLEURIOT, représentant le Conseil départemental, M. BOUFFIOUX d' EBOCONSULT à présenter 3 scénarii de restructuration.

Une réunion sera prochainement organisée pour définir le scénario à poursuivre le cas échéant.

PERISCOLAIRE

Les inscriptions au périscolaire sont en augmentation pour la rentrée scolaire 2021-2022. L'emploi d'une personne supplémentaire, titulaire du BAFA, est nécessaire.

L'offre d'emploi sera diffusée prochainement.

L'accueil de loisirs pour juillet et août 2021 est maintenu. Il accueillera de 7 à 19 enfants par jour pour le mois de juillet et de 8 à 15 enfants par jour pour le mois d'août.

PNR/ PAYS HORLOGER :

Le projet du Parc Naturel régional devrait aboutir cette année, un délégué de la Commune doit représenter la Commune au PNR et au pays Horloger. Le Conseil Municipal a désigné Mme Marcelline VIPREY déléguée titulaire et M. Frédéric KUZNIAK délégué suppléant.

DIVERS :

Une demande de droit de pâturage dans le communal a été déposée par l'élevage de la Reverotte.

La commune ne disposant pas de terrain de libre pour le moment, elle ne peut répondre favorablement à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Claude ROUSSEL